



## Choisir et aménager son monument funéraire

## Quelques liens utiles

CIMETIÈRE  
nature



Retrouvez des exemples de plantes couvre-sols sur les sites internet suivants :

[www.ecowal.be](http://www.ecowal.be)

[www.cthgx.be/couvre-sols](http://www.cthgx.be/couvre-sols)

Retrouvez des conseils pour l'entretien sans pesticides de votre jardin sur [www.adalia.be](http://www.adalia.be)

Vous souhaitez en savoir plus sur le label cimetière nature et connaître les engagements de votre commune ?

Rendez-vous sur la page Réseau Wallonie Nature du site <http://biodiversite.wallonie.be>

Plus d'informations concernant les sépultures sur [www.funebra.be](http://www.funebra.be)



### « Cimetière nature »

Votre commune a labellisé ses cimetières pour plus d'accueil en faveur de la faune et la flore locale. Cela implique plus de végétation dans le cimetière. Un soin particulier est apporté également à la création d'un environnement plus propice au recueillement.

C'est pourquoi nous vous invitons à réfléchir sur votre futur aménagement funéraire.

Vous souhaitez certainement garder propre et belle la tombe de vos proches ou limiter la charge de travail nécessaire à son entretien. Nous vous proposons ici des conseils simples, qui respectent la législation et s'intègrent parfaitement dans un cimetière nature.

# Végétalisez votre tombe !

CIMETIÈRE  
nature

## Pourquoi ce dépliant ?

### « Zéro pesticide »

D'ici le 1<sup>er</sup> juin 2019, l'utilisation de pesticides sera totalement interdite sur l'ensemble des espaces publics et ce compris dans les cimetières. Toutefois des restrictions obligent les communes à abandonner l'usage de pesticides sur certains lieux dès maintenant.



Plutôt que du gravier, qui demandera des nettoyages répétés pour retirer la mousse et les plantes indésirables, ou une dalle en pierre ou en marbre avec des joints qui se dégradent inévitablement avec les temps, envisagez **un recouvrement avec des plantes**, solution écologique et moins onéreuse.

Créez un mini-jardin en recouvrant votre tombe de plantes couvre-sols comme le sédum, la petite pervenche, le géranium vivace, ...

Ces plantes seront choisies pour leur développement lent et au ras du sol afin de limiter au maximum les entretiens.

### Différents systèmes existent actuellement :

coffrage en bois couvert de plantes remplaçant la pierre tombale traditionnelle, aménagement paysager composé de plantes vivaces ou arbustives et d'éléments minéraux (ardoises, galets,...).

### Dans tous les cas, il s'agit de réduire les entretiens.

C'est pourquoi on évitera également le gravier qui va rapidement se couvrir de plantes non désirées.

### Pour en savoir plus, consultez le site internet de la fédération des entrepreneurs des pompes funèbres.

### Prenez connaissance du règlement communal.

Certaines administrations imposent des règles concernant les aménagements funèbres.

Si vous optez pour une pierre tombale, pensez à faciliter l'entretien du pourtour.

### Deux solutions :

- ✓ Placez la pierre tombale au ras du sol pour permettre une tonte aisée par les agents communaux.
- ✓ Choisissez une semelle au ras du sol qui permettra de tondre au ras de votre aménagement sans l'abîmer avec une débroussailleuse.



## À ÉVITER !

Évitez les arbres, les arbustes qui prendront trop d'ampleur car vous serez contraint de les tailler pour respecter la limite de votre concession !